

## Affaire Medicharme : à la veille du dépôt des dossiers de reprise, branle-bas de combat en Ariège pour sauver les Ehpad de Fabas et du Fossat



Les députés Martine Froger (à g.) et Laurent Panifous (à dr.) et la présidente du conseil départemental, Christine Téqui, ont présenté leur "plan d'urgence" pour sauver les Ehpad du Fossat et de Fabas. DDM - J-O.B.

### Séniors, Famille, Santé

Publié le 11/03/2024 Jacques-Olivier Badia

À la suite de la décision de placer le groupe privé d'Ehpad Medicharme en liquidation judiciaire, le 29 février dernier, les élus ariégeois se sont mis en branle afin que des offres sérieuses de reprise des Ehpad de Fabas et du Fossat soient présentées. Les dossiers doivent être déposés le mercredi 13 mars au tribunal de commerce de Nanterre. Ce dernier rendra sa décision le 21 mars.

Élus et acteurs ariégeois du secteur médico-social vont encore se faire du mauvais sang pendant une longue semaine, mais au moins auront-ils tout fait pour sauver les Ehpad de Fabas et du Fossat, menacés par la mise en liquidation, le 29 février, du groupe Medicharme auquel ils appartiennent. Alerté dès la mi-janvier, le conseil départemental de l'Ariège s'est en effet employé, depuis cette date, à sécuriser le sort des résidents et des salariés des deux structures.

Car il revient au département de délivrer les autorisations de création et de fonctionnement d'un Ehpad. Et, en cas de liquidation, d'émettre un avis sur les projets de reprise, avant de transférer l'autorisation de fonctionnement au nouveau repreneur. C'est donc avec une satisfaction prudente que sa présidente Christine Téqui a pu annoncer, le lundi 11 mars, que des offres seront bien présentées pour les deux établissements.

## **Des offres pour les deux Ehpad**

Du côté de Fabas, le département a ainsi rendu un avis favorable à deux propositions venues d'acteurs privés, avec reprise de l'ensemble des personnels et maintien de l'activité, et la communauté de communes Couserans Pyrénées doit également lui présenter une proposition. Ce que confirme son président Jean-Noël Vigneau : "Un travail est en cours et j'ai obtenu un avis favorable du bureau jeudi soir (le 7 mars, NDLR) pour déposer un projet. On est dans un calendrier très serré, mais on va faire en sorte d'être au rendez-vous."

Quant à l'Ehpad du Fossat, pour lequel aucune reprise n'était en vue il y a deux semaines, l'horizon s'éclaircit : un groupe associatif a déposé une offre le 11 mars et la communauté de communes Arize-Lèze (CCAL), qui avait voté le principe d'une reprise dès le 28 février, devait adopter le projet définitif en conseil communautaire le même jour.

"Nous avons été beaucoup aidés par le conseil départemental, seuls on ne pouvait pas y arriver", réagit le président de la CCAL, Jean-Claude Courneil. S'il lui est interdit de dévoiler le volant financier du projet avant que le tribunal ait rendu sa décision, il précise : "Il faut d'abord monter un centre intercommunal d'action sociale (CIAS) que nous n'avons pas, c'est l'objet de la délibération de ce soir. Ensuite, ce sera un budget à part puisque ce sera celui du CIAS."

"Sans l'offre des collectivités, les autres ne seraient peut-être pas venus", souligne pour sa part le député Laurent Panifous, très engagé sur le dossier. L'élu met en avant la nécessité, pour les deux collectivités, de présenter des offres suffisantes afin de décourager les "vautours" de présenter des projets moins disant. "Mais les offres peuvent être retirées à tout moment et d'autres peuvent arriver jusqu'au dernier jour, rappelle-t-il. En tout état de cause, il y aura au moins une offre. Mais est-ce que celle de la CCAL sera retenue, je ne sais pas."

## **Et si les Ehpad devaient fermer ?**

Reste une hypothèse, celle en laquelle personne ne veut croire, sans pouvoir se dispenser de s'y préparer : qu'aucune offre ne soit retenue par le juge, ou que l'opposition des nombreux propriétaires de chambres des deux Ehpad empêche toute reprise. "Chaque résident doit avoir une proposition de solution, indique le député, il faut donc trouver une place pour chaque résident."

Du côté du conseil départemental, depuis que le risque est connu, tous les directeurs d'Ehpad de l'Ariège ont ainsi été mobilisés afin d'élaborer un plan d'urgence, actualisé tous les matins, en vue d'accueillir les résidents sur des places disponibles. Le 11 mars, 76 places étaient ainsi identifiées.

Pour les salariés en revanche, pas de miracle : si aucune offre n'est retenue, tous seront licenciés. Le tribunal rendra sa décision le 21 mars. Le 31 mars, Medicharme passera définitivement la main, repreneur ou pas.